

blement ces vieux pédagogues & réformateurs du genre humain, & qu'il répète servilement les éloges bannaux qu'il en a lus ou entendus (a) ; il se roidit ici contre l'esprit louangeur, & combat les éloges prodigués au farouche Lacédémonien par

(a) Solon, sur-tout, le ravit en admiration : il trouve dans sa sagesse quelque chose de *divin* ; ce n'étoit cependant au fonds qu'un bon marchand un peu plus philosophe qu'on ne l'est communément dans cette profession, aimant le vin & les femmes, composant des vers moraux & galans tout-à-la-fois, & qui conserva, jusques dans sa vieillesse, le goût des plaisirs ; car il étoit déjà fort avancé en âge, lorsqu'il disoit dans un de ses petits poèmes : *je ne fais plus la cour qu'à Vénus, à Bacchus, & aux Muses, qui sont les seules sources de tous les plaisirs des mortels.* Ce langage n'est pas trop convenable à un vieux législateur. Il y a dans ses loix quelques détails sages, mais sa vue étoit trop bornée pour embrasser l'ensemble du corps politique : il a négligé les objets les plus essentiels à toute bonne administration, l'éducation & les mœurs ; lui-même fut toujours d'une morale fort relâchée, & Plutarque convient qu'en général il y a beaucoup d'absurdités dans les loix qu'il a faites concernant les femmes. Le même Plutarque trouve avec raison, ridicule & impertinente la loi qui permettoit à une riche héritière, dont le mari étoit impuissant, de chercher à se consoler avec tel des parens de son mari qu'elle voudroit choisir. Il étoit aussi contre le bon sens & la justice de permettre, comme le fit Solon dans une autre loi, de tuer un adulateur pris sur le fait, tandis qu'il ne condamnoit qu'à une légère amende celui qui avoit enlevé & violé une femme libre. En général, tout est inconséquence & contradiction dans ces vieux codes de législation philosophico-Grecque. Voyez l'art. SOLON dans le *Dict. hist.*